

Le tableau ci-dessous ne préjuge pas de l'éligibilité des actions au Programme 181 ou au fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM).

Code de la catégorie	Libellé de la catégorie	Descriptif des actions des PAPI et des PAPI d'intention couvertes par la catégorie
<b>Axe 0 « Animation »</b>		
0.1	Animation d'un PAPI d'intention ou d'un PAPI	Action visant à assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions.
0.2	Autres actions d'animation	
<b>Axe 1 « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque »</b>		
1.1	Études relatives aux risques d'inondation	Action visant à assurer la réalisation d'études pour l'amélioration de la connaissance du territoire du PAPI vis-à-vis des aléas, des enjeux et de leur vulnérabilité, des ouvrages de protection, des retours d'expérience sur les événements passés.
1.2	Études relatives au trait de côte	Actions visant à la réalisation d'études d'amélioration de la connaissance relative au trait de côte.
1.3	Repères de crue	Actions relatives à la recherche de sites de pose de repères de crue, l'achat, ainsi que la pose de ces repères, ou l'appui à de telles actions.
1.4	Documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)	Actions relatives à la réalisation des DICRIM ou à l'appui à leur réalisation.
1.5	Sensibilisation / information sur les risques	Actions visant à la sensibilisation et l'information de différents publics (grand public, élus, opérateurs de réseaux, entrepreneurs...) concernant les risques d'inondation, y compris la réalisation des obligations d'information préventive (hors DICRIM).
1.6	Observatoires concernant les risques d'inondation	Actions de conception, de mise en place, de gestion d'observatoires gérant des informations relatives aux risques d'inondation.
1.7	Formation aux risques d'inondation	Actions de conception et de mise en œuvre de formations à destination de différents publics cibles (élus, techniciens des collectivités, entreprises...).
1.8	Communication relative au PAPI d'intention ou au PAPI	Actions visant à communiquer auprès de différents publics sur la conception et/ou la mise en œuvre du PAPI d'intention ou du PAPI.
1.9	Élaboration du dossier PAPI	Actions visant à la réalisation du dossier de PAPI : élaboration du diagnostic de territoire (analyse du territoire sur la base des études relatives aux risques d'inondation), rédaction de la stratégie et du programme d'actions, réalisation des ACB/AMC, rédaction de la note d'analyse environnementale et de la note d'intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, concertation et consultation du public, rédaction du rapport relatif à la consultation du public...
1.10	Autres actions pour la conscience du risque	Autres actions concourant à la conscience du risque (ex. : création et développement d'un centre de ressources sur les inondations, capitalisation et référencement des photos et des vidéos réalisées pendant et après les crues, recueil de témoignages auprès de la population exposée aux crues...)
<b>Axe 2 « Surveillance, prévision des crues et des inondations »</b>		
2.1	Surveillance et prévision des crues, des submersions marines et des inondations	Actions visant à l'évaluation des besoins en matière de surveillance et de prévision, à la conception, la mise en place et la gestion de systèmes de surveillance et de prévision, ou appui à de telles actions.
<b>Axe 3 « Alerte et gestion de crise »</b>		
3.1	Systèmes d'alerte	Actions visant à l'évaluation des besoins en matière de systèmes d'alerte, la conception, la mise en place et la gestion de tels systèmes.
3.2	Plans communaux de sauvegarde (PCS)	Actions visant à la réalisation de PCS ou à l'appui à leur réalisation.
3.3	Autres plans de préparation à la gestion de crise	Réalisation ou appui à la réalisation de plans de préparation à la gestion de crise (hors PCS), du type : plans particuliers de mise en sûreté (PPMS), plans de continuité d'activité (PCA), plans familiaux de mise en sûreté (PFMS).
3.4	Exercices de gestion de crise	Actions visant à l'organisation d'exercices de gestion de crise ou à l'appui à leur organisation.
3.5	Autres actions de préparation à la gestion de crise	

<b>Axe 4 « Prise en compte du risque dans l'urbanisme »</b>		
4.1	Élaboration ou révision de PPRN	Action d'élaboration ou de révision de plans de prévention des risques d'inondation ou de submersion marine.
4.2	Études pour la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme	Réalisation d'études visant la prise en compte des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme, lors de leur élaboration ou leur révision.
4.3	Études relatives à la définition des conditions d'aménagement, d'affectation et d'usage des terrains en secteurs à risque	Actions visant à la réalisation d'études permettant d'assurer un aménagement et un urbanisme adaptés aux risques d'inondation.
4.4	Accompagnement des collectivités	Accompagnement des collectivités pour l'intégration des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme, par des actions de formation, de réalisation de guides, d'animation de réunions...
4.5	Formation des concepteurs de projets	Actions visant à la conception et la mise en œuvre de formations relatives à la prise en compte des risques inondation à destination des concepteurs de projets d'aménagement.
4.6	Autres actions	
<b>Axe 5 « Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens »</b>		
5.1	Acquisitions amiables de biens exposés à un risque menaçant gravement des vies humaines	Acquisition amiable, par une commune, un groupement de communes ou l'État, de biens exposés à un risque prévisible de crues torrentielles ou à montée rapide ou de submersion marine menaçant gravement des vies humaines, ainsi que les mesures nécessaires pour en limiter l'accès et en empêcher toute occupation (1° du I de l'article L. 561-3 du code de l'environnement).
5.2	Acquisitions amiables de biens sinistrés à plus de la moitié de leur valeur	Acquisition amiable, par une commune, un groupement de communes ou l'État, de biens sinistrés à usage d'habitation ou de biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles relevant de personnes physiques ou morales employant moins de vingt salariés (2° du I de l'article L. 561-3 du code de l'environnement).
5.3	Expropriations de biens exposés à un risque menaçant gravement des vies humaines	Expropriation, par une commune, un groupement de communes ou l'État, de biens exposés à un risque prévisible de crues torrentielles ou à montée rapide ou de submersion marine menaçant gravement des vies humaines (article L. 561-1 du code de l'environnement).
5.4	Acquisitions préventives de biens exposés (suppression de biens situés en zone d'expansion de crue)	Acquisition de biens situés en zone d'expansion des crues, dans le but de restaurer les fonctionnalités de cette zone.
5.5	Diagnostics de vulnérabilité et appui au montage des dossiers de demandes de subvention	Réalisation ou appui à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de biens exposés à un risque d'inondation (habitations, activités économiques, bâtiments et équipements publics, réseaux) ; appui et conseil pour le montage des dossiers de demandes de subvention.
5.6	Opérations de réduction de la vulnérabilité	Conception et/ou mise en œuvre, par des collectivités, d'opérations de réduction de la vulnérabilité sur un secteur donné (ex. : dans le cadre d'un PIG Habitat, d'une OPAH, d'une DIG, achats groupés d'équipements du type batardeaux...).
5.7	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les propriétaires de biens à usage d'habitation.
5.8	Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les propriétaires de biens utilisés dans le cadre d'activités professionnelles.
5.9	Travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments et équipements publics	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités propriétaires ou gestionnaires de bâtiments et équipements publics.
5.10	Travaux de réduction de la vulnérabilité des réseaux (transports, eau potable, eaux usées, électricité, télécommunication)	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les propriétaires ou gestionnaires de réseaux.
5.11	Autres actions de réduction de la vulnérabilité	

<b>Axe 6 « Gestion des écoulements »</b>		
6.1	Études et travaux relatifs à des aménagements hydrauliques	Actions visant la définition des travaux à entreprendre pour la réalisation, le confortement ou la hausse du niveau de protection d'aménagements hydrauliques, ainsi que la mise en œuvre de ces travaux.
6.2	Suppression de points noirs hydrauliques et recalibrage des cours d'eau	Actions (études et travaux) visant la définition des travaux à entreprendre pour la suppression de points noirs hydrauliques (élargissement de ponts, de buses...) et pour le recalibrage de cours d'eau, ainsi que la mise en œuvre de ces travaux.
6.3	Mobilisation des fonctionnalités naturelles des milieux humides	Actions (études et travaux) visant, de manière générale, à coupler la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, par la restauration de zones naturelles d'expansion des crues, de l'espace de mobilité des cours d'eau, d'annexes hydrauliques, de zones humides, la suppression de seuils...
6.4	Prévention de l'aléa inondation par ruissellement par des méthodes douces	Actions (études et travaux) visant à limiter les ruissellements par des méthodes douces : noues, fossés, fascines,...
6.5	Autres actions de gestion des écoulements	
<b>Axe 7 « Gestion des ouvrages de protection hydrauliques »</b>		
7.1	Études et travaux relatifs à des systèmes d'endiguement	Actions visant la définition des travaux à entreprendre pour la réalisation, le confortement ou la hausse du niveau de protection de systèmes d'endiguement, ainsi que la mise en œuvre de ces travaux.
7.2	Protection de berges	Actions visant la définition des travaux à entreprendre pour la protection de berges (enrochements...), ainsi que la mise en œuvre de ces travaux.
7.3	Études et travaux de gestion du trait de côte	Actions visant la définition des travaux à entreprendre pour la gestion du trait de côte, ainsi que la mise en œuvre de ces travaux.
7.4	Autres actions de protection	